



03 60 01 00 75
spanc@amiens-metropole.com

**Formulaire de demande de diagnostic
d'une installation d'assainissement
non collectif
dans la cadre d'une
VENTE IMMOBILIERE
2024**

Conformément à l'article
L271-4 du Code de la
Construction et de
l'habitation et à l'article
L.1331-11-1 du Code de la
Santé Publique

Date de la signature du compromis/de l'acte notarié:

Adresse du bien concerné

Adresse (*):

Code postal (*):

Commune (*):

Références cadastrales (*):

Section:

Numéro(s):

Année de construction du bien :

< ou = 2ans

>2ans

Propriétaire(s) pour facturation

PARTICULIER:

PROFESSIONNEL:

Nom (*):

Ou Raison sociale (*):

Prénom (*):

Date de naissance (*):

Numéro de SIRET(*):

Lieu de naissance (*):

Adresse de FACTURATION (*):

Code postal (*):

Commune (*):

Téléphone(*):

Mail:

Personne à contacter pour le contrôle

Nom et Prénom (*):

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone (*):

Mail :

Redevance et procédure

Le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif (ANC) d'un bien est imposé par la réglementation. Les biens dont le diagnostic d'ANC a plus de 3 ans doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle. Il donne lieu au paiement d'une redevance à la charge du propriétaire vendeur de l'immeuble s'élevant à 142,55 € H.T. (soit 156,80€ T.T.C), montant validé en délibération par le Conseil d'Agglomération d'Amiens Métropole. La facture correspondante sera émise dès réception de la présente demande et envoyé par le Trésor Public.

Dès réception de ce document, le SPANC d'Amiens Métropole prendra contact avec vous (ou votre représentant) afin de fixer une date de rendez-vous, dans un délai n'excédant pas 15 jours ouvrés. Nous vous invitons à vous munir de tous documents relatifs à votre installation (ancien diagnostic, factures de vidanges, plans, etc.) ainsi qu'à rendre les différents ouvrages de l'installation accessibles au Technicien du SPANC.

Il est impératif que le propriétaire (ou son représentant déclaré) soit présent pour la visite.

Fait à

Le

Signature du propriétaire (précédée de la mention : « Lu et approuvé »)